



Diepp'Infos

FEVRIER 2010 - Numéro 6

EDITO

J'aimerais par le biais de ce premier numéro de l'année 2010, remercier les associations locales qui ont organisé en 2009 une dizaine de manifestations sans compter les soirées Step et belotes.

2010 repart sur la même lancée.

La baisse du temps de travail devait apporter plus de temps libre pour que tous puissent mieux profiter de la vie, or le constat est tout autre. Tout le monde court, stresse, s'agite dans tous les sens ; plus personne n'a le temps de rien, même plus les retraités. Chacun mène sa vie et les occasions de se rencontrer sont rares.

Alors, venez nombreux profiter, tout au long de l'année, de ces moments conviviaux qu'organisent pour nous, une poignée de personnes qui sont très sensibles à votre présence qui est leur meilleure récompense.

Bonne lecture à tous

Le Maire,
Alain MACEL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 27.11.2009 : Le Conseil à l'unanimité :

- Suite à l'enquête qui s'est déroulée du 08.06 au 08.07.2009 et après avoir entendu les conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement concernant toute la commune.
- Décide de sursoir à la réparation de la chaudière de la mairie alors qu'un devis de 1240.25 € est présenté mais que la chaudière fonctionne toujours.
- Attribue une somme maximale de 28 € par colis pour les personnes âgées de plus de 70 ans et une enveloppe globale de 550 € pour les cadeaux/bons d'achat pour les enfants de moins de 14 ans.
- Décide de ne pas user du droit de préemption sur la vente du « bâtiment Cotton » à l'entrée de la commune.

Réunion du 29.01.2010 : Le Conseil à l'unanimité :

- Accepte la prolongation du délai d'exploitation jusqu'au 31.10.2010 de la parcelle n°3 en forêt communale.

- Renonce à poursuivre avec Joël DAUMAIL l'opération de réhabilitation en logement du local « alambic » au motif du non respect des délais annoncés et de l'absence de contacts malgré les trop nombreuses relances depuis septembre 2009. En conséquence, la délibération du 18.09.2009 est annulée.
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DGE 2010 pour la création du local technique, la demande 2009 n'ayant pas été retenue.
- Décide de confier à la CODECOM en maîtrise d'ouvrage déléguée la réalisation de travaux de voirie au croisement de la rue du Lavoir et de la rue Mazei (un caniveau et des avaloirs), pour 1640 €HT (+ maîtrise d'œuvre).
- Autorise le Maire à signer le contrat de travail de M. Bernard GEORGE pour la période du 01.04.2010 au 30.09.2010 (8h/sem).
- Attribue une parcelle de terrain au logement « de l'école » et décide de procéder à la clôture de ce terrain situé à l'arrière du logement.



LE POINT SUR LES TRAVAUX

2009 fut une année assez « calme » pour la commune.

Dans les colonnes du Diepp'infos de février 2009, nous vous dévoilions les plans de la future transformation en logement de la remise à pompe (alambic), bâtiment dont les travaux étaient restés inachevés depuis de nombreuses années. Courant 2009, nous avons pris contact avec un maître d'œuvre qui devait déposer le permis de construire, préparer la consultation des entreprises et suivre le chantier. Cependant, ce choix ne fut pas judicieux : rendez-vous sans cesse reportés, indisponibilité permanente de cet interlocuteur,... nous a fait perdre plus de 6 mois.

Lors du dernier conseil municipal nous avons mis fin à notre collaboration ce qui nous oblige à reprendre l'opération depuis le début. C'est le programme pour 2010, avec la réalisation d'un local technique derrière la mairie, reportée en raison de la non attribution en 2009 de la subvention sollicitée.

Le bilan 2009 qui vous est exposé ici se résume malheureusement à la fin de l'extension et de la modernisation de l'éclairage public que chacun a pu apprécier cet hiver.

2010 verra enfin la réalisation de la voirie du Lavoir qui aurait dû être faite par la CODECOM en 2008 puis 2009.

EN BREF

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Vendredi 20 novembre, le beaujolais nouveau a été dégusté à Dieppe, dans la salle communale. En effet, le comité des fêtes « la dieppoise », a organisé un buffet froid. Au menu il y avait : charcuterie, salades diverses et crudité, fromage, salade de fruits, brioche et café. Quatre différents beaujolais étaient à déguster : Duboeuf, Pisse-dru, Piat et Momessin. Une quarantaine de personnes s'étaient réunies afin de pouvoir goûter ce nectar et de passer une agréable soirée.

JOUER BOUGER

La seconde marche nocturne proposée par JOUER BOUGER a eu lieu le 5 décembre. Un euro par inscription était reversé au Téléthon.



La période de pleine lune coïncidait avec cet événement. Pour cette seconde édition, deux circuits étaient proposés, l'un de 9 kilomètres et l'autre de 12 kilomètres. Une cinquantaine de personnes s'est présentée au départ à la mairie.

Après deux bonnes heures de marche sur les chemins et dans les bois, après avoir traversé les villages de Vaux et de Damloup (pour le 12 km), les participants se sont retrouvés derrière la mairie autour d'une excellente soupe à l'oignon et d'un vin chaud succulent, accompagnés de gâteaux confectionnés par les adhérents. Je profite d'ailleurs de la place qui m'est donnée dans ce Diepp'infos pour remercier toutes les personnes qui nous ont permis de mettre cette soirée en place. Cela va des réunions de préparation, des courses, en passant par l'épluchage des oignons, leur cuisson ; le prêt des faitouts, le transport de ces faitouts, la confection de la soupe, du vin chaud, et bien sûr des gâteaux. Je m'en voudrais d'oublier les accompagnateurs et guides de la marche.

La prochaine marche nocturne aura lieu le samedi 27 mars. La participation pour les marcheurs sera toujours de 5 euros. Deux circuits seront également proposés, 9 et 12 kilomètres. La soupe à l'oignon sera de rigueur ainsi que le vin chaud. Toutes les aides seront les bienvenues.

N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Chandeleur à Dieppe :

Le mercredi 4 février, l'association Jouer Bouger a convié les gens du village à se retrouver à la salle des fêtes à l'occasion de la chandeleur. Cette fête traditionnelle était l'occasion de se rassembler autour de bonnes crêpes préparées par les membres de l'association. Une quinzaine d'enfants et leurs parents sont venus partager le goûter. Et ont pu ainsi jouer, échanger et passer un agréable moment.

La prochaine rencontre proposée par Jouer Bouger sera le samedi 6 mars, pour le **carnaval**. Venez nombreux !

Delphine EPIARD

ARBRE DE NOEL DES ENFANTS

Samedi 19 décembre 2009, le père-noël est passé dans la commune pour tous les enfants âgés de 0 à 14 ans. Ils étaient nombreux à avoir été présents pour pouvoir se retrouver sur les genoux du père-noël. Cette année la commune avait invité toute la population à venir partager ce moment avec les enfants et leurs parents, mais peu de personnes sont venues. Une fois la distribution de cadeaux effectués, les enfants ont pu déguster les gâteaux que leurs mamans avaient confectionnés. L'après-midi s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

CALENDRIER DES FETES 2010

- ♦ 26 et 27 juin 2010 : fête du village
- ♦ 19 novembre 2010 : beaujolais nouveau

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

A chaque numéro de Diepp'Infos, nous détaillerons les modalités pour effectuer une démarche administrative.

Le permis de construire / permis d'aménager :

Il est obligatoire de déposer une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- ♦ Constructions neuves d'une SHOB (Surface Hors Œuvre Brute) supérieure à 20 m².
- ♦ Travaux sur l'existant entraînant un changement de destination (ex: une ferme qui devient un logement)
- ♦ Travaux sur l'existant ne changeant pas la destination du bien mais modifiant l'aspect extérieur ou le volume, et créant une SHOB supérieure à 20m²
- ♦ Reconstructions de bâtiments détruits ou en ruines

Le recours à un architecte (ou agréé en architecture) est nécessaire pour tout projet dont la SHON dépasse 170m² (800m² de SHOB pour une construction à usage agricole).

Le permis est déposé en 4 exemplaires en mairie contre remise de récépissé, par le propriétaire du terrain ou du bâtiment, par le futur occupant avec l'accord du propriétaire, ou par un mandataire.

Le délai d'instruction est de 3 mois au maximum (2 mois pour un permis de construire une maison individuelle) pendant lequel certains organismes sont consultés pour avis (SIAEP pour le raccordement eau potable, SDIS pour la protection incendie, et très prochainement la CODECOM pour la conformité du système d'assainissement non collectif prévu)

A NOTER : la commune de Dieppe est entièrement située en zonage d'assainissement non collectif c'est-à-dire que vous devez prévoir votre propre système.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet de Dieppe : <http://www.dieppe-sous-douaumont.fr> rubrique Urbanisme.

COMMUNE DE DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT

55 rue Mazel
55400 DIEPPE SOUS DOUAUMONT
☎ Fax : 03 29 88 31 93
E.Mail : mairie@dieppe-sous-douaumont.fr
Site internet : www.dieppe-sous-douaumont.fr
Horaires d'ouverture au public : Lundi de 15h30 à 17h30



Directeur de publication : Alain MACEL

Textes et rédaction :

La commission Information & Communication
(J-Christophe PATON, Claudine DIDRY, Christine LAMPSON, Delphine EPIARD, Séverine SANCHEZ)

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique